



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Paris, mardi 21 mars 2023

PENIBILITE

CR de réunion concernant la pénibilité

Objet : Audience bilatérale relative à l'évaluation de la pénibilité des postes occupés par les OP et OPA en ports décentralisés et en GPM.

Présents :

Ministères : les ressources humaines, la DGITM et la DGAMPA

OS : Le SNOP FO

Ouverture de la réunion par M. Clément (directeur des ressources humaines).

Le sujet est porté par le SNOP FO. Après synthèse des documents apportés par différents membres du SNOP FO il en ressort que le sujet a obtenu l'approbation du ministère des **Transports** et de la **Mer**. Il pourra donc être porté par les RH, DGITM et DGAMPA vers la fonction publique et le ministère des finances, communément appelé le guichet unique.

- Concernant les ports décentralisés : globalement que le port travaille en H24 ou autres, les OPA et OP y travaillant répondent aux critères de reconnaissance de la pénibilité.
- Concernant les GPM : dans l'immédiat, le dispositif de C2P n'est pas la piste retenue. Sans réellement expliciter sur le fond leur préférence va vers une unicité de gestion administrative via le passage en classe active car également applicable en GPM pour tous les OPA et OP.

Timing :

Toutefois ce processus est long à minima entre 6 mois à 1 an et il nécessite dans un premier temps la préparation d'un dossier administratif complet. Pour ce faire, ils feront de nouveau appel à nous.

Avancée du passage à la classe active :

- ◆ Globalement cela permet de demander le départ en retraite 5 ans avant l'âge légal de départ en retraite. Actuellement l'âge légal est fixé à 62 ans moins 5 ans, cela donne

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

www.officierdeport.com

un départ à partir de 57 ans. Avec la nouvelle réforme ce sera 64 ans moins 5 ans qui donne un départ à partir de **59 ans** au lieu de 64 ans.

- ◆ Par contre l'âge de départ **sans décote** des classes actives reste fixé à **62 ans** même avec la nouvelle réforme. Pour mémoire l'âge de départ sans décote de la classe normale est de **67 ans**.

Conditions à réunir :

- ◆ Être affecté dans un port.
- ◆ Avoir exercé 17 ans sous ce régime.

Questionnements et interrogations à M. Clément :

- ✓ Si validé, est-il prévu une prise en compte des années déjà faites ?
Ce point est capital pour nous. Pour le ministère cela reste ouvert à la discussion. Il existe d'autres durées mais notre ministère se limite à cette durée de 17 ans. **La reprise totale de l'ancienneté reste notre objectif.**
- ✓ Est-ce que la classe active fait gagner d'autres droits comme la NBI ?
La NBI n'est plus d'actualité et ce n'est pas le passage à la classe active qui fera évoluer ce sujet.
- ✓ Est-ce que la classe active peut faire perdre des droits tels que l'accès à la CCNU, primes, ... ?
La classe active est normalement hermétique à tous autres sujets car c'est du niveau statutaire. Toutefois une vérification pourra être faite afin de bien confirmer ce point.
- ✓ Est-il possible d'avoir un écrit actant que ce dossier est bien porté en direction du guichet unique ?
Un écrit vers le SNOP FO sera fait dans ce sens (voir PJ). De plus il s'engage à nous tenir régulièrement informé de l'avancement du dossier.
- ✓ Est-il possible d'avoir les arguments permettant de rejeter la piste de la C2P ?
Le ministère répond qu'il indiquera par écrit que la piste choisie est bien le passage en classe active de tous les OPA et OP des ports décentralisés comme des GPM. Le ministère indique qu'à son niveau il y a plus à gagner via la classe active que le C2P mais ne se prononce pas d'avantage sur les éventuels avantages/inconvénients. Pour le SNOP FO la piste du C2P doit pouvoir avancer de concert avec le passage en classe active sans que l'une n'empêche l'autre. Un choix sera à faire une fois en possession de tous les éléments.

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2023

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

www.officierdeport.com

- ✓ Afin de porter au mieux le sujet est-il possible d'avoir une copie du dossier monté par le ministère à partir de nos données ?
Le ministère reconnaît que cela pourrait faciliter les choses et regarde les modalités d'envoi.
- ✓ Si cette réforme est d'ordre statutaire, est-il possible de l'intégrer à notre demande de réforme statutaire par la même occasion ?
Cela dépendra de l'avancement de ces deux sujets.
- ✓ Qu'en est-il du faible nombre de poste au concours, de la mise à jour de la liste des responsables de capitainerie, de nos statuts ?
Il n'a pas tous les éléments en main pour répondre directement à ces sujets. Mais va se retourner vers les différents ministères en charge de ces questions.
- ✓ Au vu de votre expérience, pouvez-vous nous indiquer si notre dossier a de réelles chances d'aboutir ?
Tout d'abord c'est la première fois que M. Clément monte un dossier pour la prise en compte de la pénibilité. Ce type de dossier est rare. Toutefois il a le soutien du ministère des transports et de la mer. Avec un bon dossier il ne doute pas de pouvoir le porter vers le guichet unique mais qu'au-delà ce n'est plus de son ressort.

En conclusion ce sera une avancée historique pour le SNOP FO que d'aboutir à porter seul cette prise en compte de la pénibilité pour tous les OPA et OP. Toutefois le chemin est long et le soutien de tous sera sûrement nécessaire à certains moments critiques. Ensemble nous pouvons y arriver. Tous ceux qui souhaitent se joindre à nous sur ce dossier et d'autres seront les bienvenus.

Syndicalement votre
Le secrétaire général

Stéphane Lucas

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44